AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-10-79178051

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

CPPAP N° 533 AD

ABONNEMENT ANNUEL :

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
EDITION DE LA STATION DU NORD-PICARDIE
(Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme)

B.P.355 - 62026 ARRAS CEDEX - tel : (21) 23.09.35

Rég.recettes D.D.A.
13 Grand-Place - ARRAS
C.C.P. : 5701.50 Lille

Directeur-Gérant P. JOURNET

Imprimerie de la Station "NORD PAS-de-CALAIS PICARDIE"

BULLETIN n° 164 du 4 OCTOBRE 1979

60 Francs

ARBORICULTURE FRUITIERE

Traitements d'automne

FEU BACTERIEN (Voir bulletin n° 152 du 29 juin 1979)

Devant la gravité de la maladie et les risques d'extension de celle-ci, il est prudent d'appliquer les mesures préventives préconisées pour les zones contaminées.

- 3 traitements au cuivre à la dose de 500 g de cuivre métal / H1 devront être effectués :
  - au début de la chute des feuilles,
  - à la fin de la chute des feuilles,
  - en hiver, après la taille.
- 1 traitement à la dose de 250 g de cuivre métal / H1 devra être effectué au débourrement (Stade D)

Lorsque la maladie est présente, il faut arracher et brûler les plantes atteintes et redoubler de vigilance.

En cas de constatation de symptômes suggérant la présence de la maladie, nous vous prions d'avertir le Service de la Protection des Végétaux.

Remarque : Des traitements permettent également de lutter contre la maladie bactérienne causée par Pseudomonas syringae.

TAVELURE

Pour les vergers infestés ou ceux où l'on a constaté des attaques tardives, deux traitements sont conseillés pour réduire les foyers de contaminations primaires :

- 1 traitement avant la chute des feuilles (ou au début) à base de :
  - Bénomyl,
  - Carbendazime,
  - méthylthiophanate

à raison de 50 g de matière active / H1.

Dans les vergers régulièrement traités avec ces produits, des souches résistantes peuvent apparaître ce qui expliquerait les contaminations tardives malgré une protection régulièrement assurée. Dans ce cas, il est conseillé d'utiliser des produits commerciaux classiques à base de dithiocarbamates (manèbe, mancozèbe, propinèbe zinèbe) ou de phtalimides (captane, captafol, zinèbe).

- 1 traitement sur le sol après la chute complète avec une solution d'urée à 5 % (10 à 12 Kg de perlurée 46 % / H1 par exemple). Ce traitement assure une destruction plus complète des feuilles source de contaminations primaires au printemps.

40

.../...

CHANCRES

Réaliser trois traitements à raison de 500 g de cuivre métal / Hl :
- avant la chute des feuilles,
- au 2/3 de la chute des feuilles,
- 20 jours après la chute des feuilles.

Au moins deux de ces traitements sont valables également pour la lutte contre le feu bactérien (voir plus haut).

: GRANDES CULTURES :

COLZA D'HIVER

Grosse altise ou altise d'hiver

Ce ravageur ne représente pas habituellement un réel danger dans nos régions.

Surveiller toutefois plus particulièrement les parcelles dans lesquelles la levée se montre difficile ou celles qui n'ont pas atteint le stade 2 à 3 feuilles vraies.

On estime qu'un traitement ne se justifie que dans les parcelles parvenues au stade 2 à 3 feuilles vraies et dans lesquelles on peut déceler la présence de 2 à 3 adultes au m2 ou, plus simplement, lorsque 25 % des plantules présentent des morsures et des perforations sur les cotylédons et les jeunes feuilles.

Si un traitement est nécessaire, on utilisera de préférence un produit à base de parathion.

Rappelons que l'enrobage des semences avec des produits à base de méthiocarbe (Mesurol) par exemple 25 g de matière active / Kg de semences assure une bonne protection contre les altises depuis la levée jusqu'au stade deux feuilles vraies du colza.

L'utilisation de carbofuran (Curater) en traitement de sol lors du semis (9 à 12 Kg de produit commercial / Ha) peut aussi avoir une activité prolongée sur les adultes et larves d'altises.

ORGES D'HIVER - ESCOURGEONS

Peu de levées sont enregistrées actuellement. Les populations de pucerons sur maïs sont toujours faibles dans l'ensemble et ne présentent pas, jusqu'à présent, d'ailés. On ne trouve pas de pucerons sur repousses.

Les risques semblent donc toujours très limités cette année. Cela n'exclut pas toutefois la surveillance des cultures en particulier en zones de vallées et parcelles proches de maïs (Sud Oise et Aisne).

Nous ferons le point de l'évolution de la situation dans notre prochain bulletin.

.../...

ABONNEMENT à "PHYTOMA - DEFENSE DES CULTURES"

Le fait d'être abonné aux Avertissements Agricoles vous a valu, jusqu'à ce jour, de recevoir gratuitement du Ministère de l'Agriculture, un certain nombre de documents phytosanitaires, et, en particulier, le service des dix numéros annuels de la revue "Phytoma-Défense des cultures".

A partir du 1er janvier 1980, vous ne recevrez celle-ci qu'à la condition de souscrire personnellement un abonnement au moyen du formulaire ci-joint, à retourner à l'éditeur de Phytoma.

En effet, la réglementation de la Commission paritaire des publications et agences de presse ne réserve les avantages fiscaux et les tarifs postaux réduits qu'aux publications dont le service n'est pas systématiquement assuré à des lecteurs qui n'ont pas "manifesté explicitement leur volonté de recevoir ces publications ou de s'en voir maintenir le service".

En plein accord avec le Service de la Protection des Végétaux, nous avons toutefois décidé que tous les abonnés aux Avertissements bénéficieraient d'un tarif très réduit en 1980 s'ils renouvelaient leur abonnement avant la fin de cette année.

Le prix normal de l'abonnement est fixé pour 1980 à 85,00 F. Si vous vous abonnez avant le 30 novembre 1979, vous bénéficierez du prix exceptionnel de 45,00 F. A partir du 1er décembre et jusqu'au 31 décembre 1979, un prix de faveur de 60,00 F vous sera encore consenti.

Nous pensons que vous êtes suffisamment attaché à cette revue pour ne pas vouloir vous en priver. Dans sa nouvelle présentation, elle complète utilement la documentation fournie par votre Station d'Avertissements Agricoles. Ses mises au point objectives sur tous les problèmes phytosanitaires, ses actualités, ses informations très variées, ses conseils constituent pour vous un indispensable outil de travail dans le domaine si complexe de la protection des cultures.

Dix minutes consacrées à la lecture d'un article sérieux vous permettront peut-être d'éviter d'importantes pertes de récoltes. Disposer à tout instant d'une bonne revue (désintéressée car l'Association RURALIA qui l'édite est une association à but non lucratif), c'est en quelque sorte contracter une assurance contre les ennemis et les maladies des cultures. Une assurance avantageuse.

Si vous êtes Chef de poste ou correspondant de la Station d'Avertissements Agricoles, cette dernière note ne vous concerne pas. En effet, la revue PHYTOMA vous sera encore servie gratuitement en 1980.

C.P.P.A.P. n° 533 A.D.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"NORD PAS-de-CALAIS PICARDIE"

J. PETIOT